

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 124 DE

Page 1/2

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 74

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Françoise WEBER, Yves DECOTE (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Claude ROMANET (Vice-Président), Jean-Jacques DE VETTOR à Dominique BONNET (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jacky REVERCHON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER

Etaient absents : André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Serge DAYET, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Mathieu GERARD, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DOS SANTOS.

Convocation faite le : 16 octobre 2019

Objet : Demande de subvention de l'association Les Scènes du Jura.

VU l'article 6-6 relatif à l'action culturelle et sportive des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPSCJ) en date du 14 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que la culture est un outil de promotion sociale et d'équité territoriale, la CCAPS par sa politique culturelle vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi que son meilleur accès à tous ;

CONSIDERANT la convention pluriannuelle 2018-2021 de partenariat signé entre Scènes du Jura, la CCAPS et les villes de Poligny et de Salins les Bains qui propose cinq représentations par saison pour 3 spectacles différents – 2 à Poligny, 2 à Salins-les-Bains et 1 dans une autre commune du territoire – à partir de 2019 et jusqu'en 2021 pour les modalités de financements suivants : 20 000 €/an sur 2019 / 2020 / 2021 pour la CCAPS ;

VU la délibération CO133 du Conseil Communautaire en date du 24 octobre 2018 validant cette convention pluriannuelle d'objectifs ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 124 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Demande de subvention de l'association Les Scènes du Jura.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / DECIDE d'attribuer à l'association Les Scènes du Jura une subvention de 20 000 €, exercice budgétaire 2019 ;
- 2 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes ;
- 3 / DIT que des crédits suffisants sont prévus au BP 2019

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché, Le Président
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD Michel FRANCOY

